

LINKEO accompagne ses clients dans la mise en application de la loi sur la transparence des tarifs

La « loi tarif », promulguée au JORF du 24 janvier 2017, impose aux entreprises de publier leurs modalités de facturation sur leurs supports de communication, Linkeo les accompagne de A à Z dans la mise à jour de leur site web.

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/1/24/ECFC1701378A/jo/texte>

Paris, le 06 juin 2017 – A l'occasion de la mise en application de cette loi obligeant les entreprises à publier sur leur site web leurs tarifs à compter du 1^{er} avril 2017, Linkeo, leader français dans le marketing digital pour les artisans et TPE, a lancé une campagne d'information auprès de l'ensemble de ses clients afin de les sensibiliser sur la mise en conformité de leur site internet.

L'arrêté demande aux professionnels du bâtiment et de l'équipement de la maison, intervenant au domicile des particuliers, de publier leurs modalités de facturation, à savoir en particulier : le taux horaire de la main d'oeuvre, le caractère gratuit ou payant du devis, le prix des prestations forfaitaires, et les frais de déplacement.

Afin d'accompagner au mieux ses clients, Linkeo a conçu un formulaire en ligne simplifié. Les entreprises qui le souhaitaient pouvaient remplir ce formulaire avec toutes les informations nécessaires. Ce formulaire dûment rempli était renvoyé automatiquement aux équipes techniques de Linkeo qui se sont chargées de publier les informations sur le site du client ou de créer si besoin une nouvelle page et sans surcoût.



Cette campagne a permis aux clients de Linkeo d'être informés de la nouvelle législation, et de se mettre en conformité dans des délais très courts sans avoir à être confrontés à des exigences techniques.

Pour Ludovic Jaffrés, PDG de Linkeo, « être le partenaire des TPE en leur simplifiant le web est notre credo. Grâce à cette démarche, nous avons permis à un grand nombre d'entre elles d'être en conformité et d'éviter de lourdes amendes financières. Nous avons à cœur de créer des relations pérennes et de confiance avec nos clients, leur succès est aussi un peu le nôtre ! »

A propos de Linkeo :

Créée en 2000, Linkeo est une société française, spécialiste de la communication digitale locale pour les artisans, TPE, PME : création de sites web, référencement (SEO, SEM...), photos et vidéos, appli mobile et modules de fidélisation (newsletters, carte de fidélité, prise de rdv en ligne...).

Elle s'engage sur le long terme aux côtés de ses clients, pour les aider à tirer le meilleur parti de la puissance du digital avec des outils simples clé en main et un accompagnement personnalisé.

Forte d'un savoir-faire reconnu par les professionnels du secteur, Linkeo est certifiée ISO9001 pour la qualité de production de ses sites et Google Premier Partner pour son expertise en référencement.

Sa culture entrepreneuriale, sa connaissance poussée des TPE, et son savoir-faire à la pointe de la technologie, sont les moteurs d'une croissance forte en France comme à l'international. Avec 23 000 clients, 600 employés et un chiffre d'affaires de 40 M€ en 2015, Linkeo est une société pérenne et un partenaire fiable pour aujourd'hui et demain.

« Ensemble, donnons un visage humain à internet » est la philosophie de Linkeo qui veut accompagner les entrepreneurs à faire du digital un des moteurs de leur croissance.

Plus d'informations : www.linkeo.com

Contact presse :

Véronique PIGOT - Agence Kani RP pour Linkeo.com - Tél. : 33 (1) 49 52 60 64 – Email : linkeo@kanirp.com
Retrouvez toutes les actus sur <http://www.kanirp.com/client/linkeo-com/>